



## **BUDGET PRIMITIF 2023 – VILLE**

### **RAPPORT DE PRESENTATION**

#### **PREAMBULE**

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle disposition territoriale de la République (NOTRe), a institué de nouvelles dispositions en matière de transparence et de responsabilité financière des collectivités territoriales.

L'article 107 de la loi NOTRe a notamment modifié les articles L.2313-1, L.3313-1 et L.4313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatifs à la publicité des budgets et des comptes et prévu que, dans les communes, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et les départements, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles devait être annexée au budget.

Cette note a vocation à répondre à cette obligation et sera mise en ligne sur le site internet de la commune, après adoption par l'assemblée délibérante.

#### **SOMMAIRE**

I.	BUDGET 2023 : RAPPELS CONTEXTUELS .....	2
1.	Etat de la dette .....	2
2.	Résultat de l'exercice 2022 .....	3
II.	Budget 2023 : éléments soumis au vote .....	4
1.	L'affectation des résultats .....	4
2.	Vote des taux de la fiscalité 2023.....	4
3.	Participation aux syndicats.....	6
4.	Participation communale au CCAS.....	6
5.	Subventions versées aux associations.....	6
6.	Budget communal : section de fonctionnement.....	7
7.	Budget communal : section d'investissement .....	10

## I. BUDGET 2023 : RAPPELS CONTEXTUELS

### 1. Etat de la dette

Un emprunt de 2M€ a été contracté en 2021. Le capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2022 est de 6 587 177,85 €.

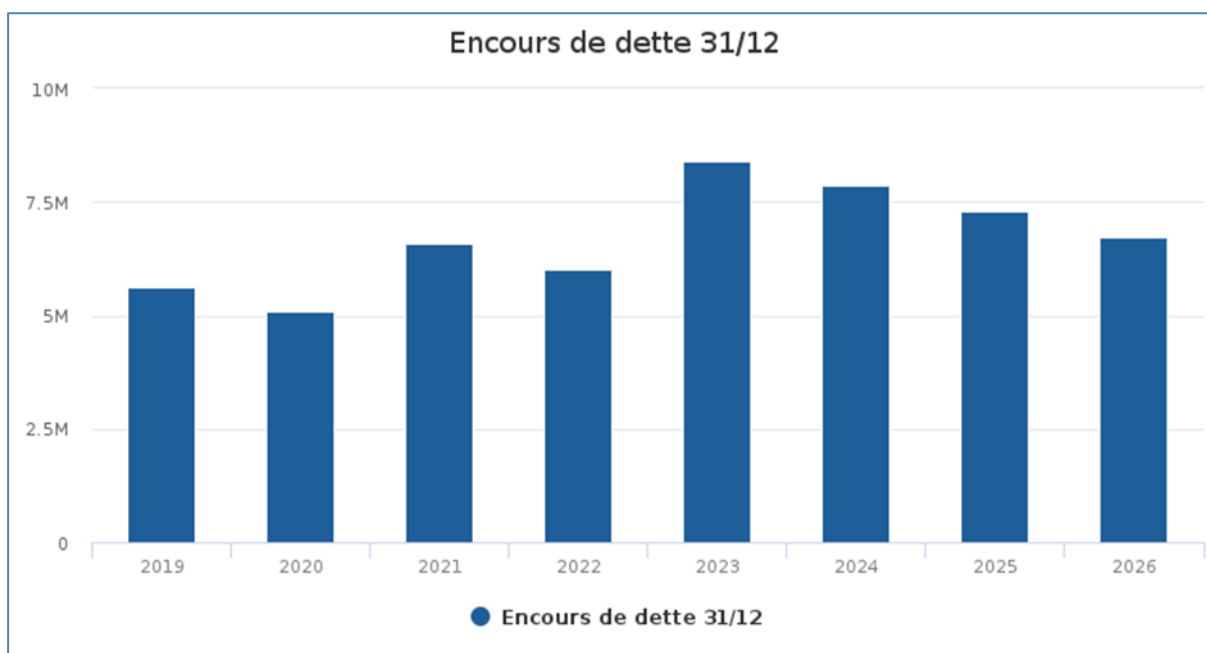
La charge de la dette en 2023 est de 763 203,85 € (593 751,31 en remboursement de capital ; 169 452,54 € en intérêts).

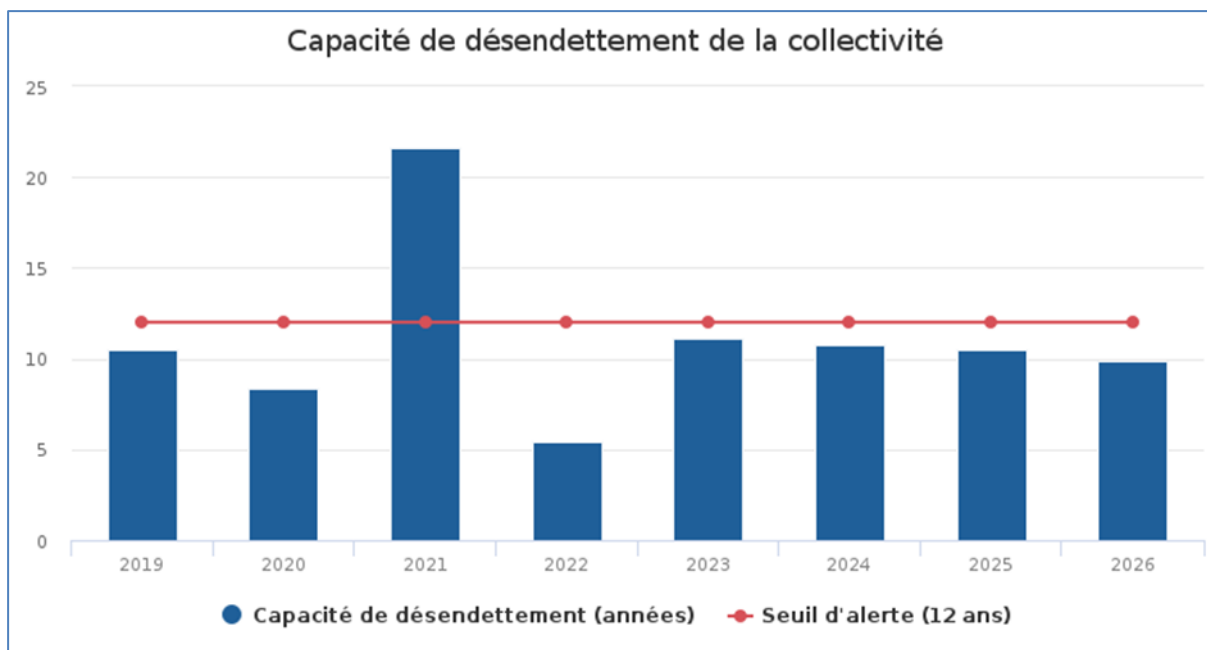
Le tableau et les deux graphiques ci-dessous présentent l'état de la dette jusque 2023, et une projection en 2024, 2025 et 2026. La projection sur la période 2024-2026 devra être affinée une fois l'emprunt contracté et le tableau d'amortissement de la dette connu.

La projection sur la période à venir montre le caractère soutenable de l'endettement, avec une capacité de désendettement maîtrisée.

### *EVOLUTION DE LA CHARGE DE LA DETTE EN ANNUITE ET EN INTERÊTS*

Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Emprunt contracté (€)	2 000 000	0	3 000 000	0	0	0
Intérêt de la dette (€)	193 606	191 140	169 452	241 074	221 074	196 074
Capital remboursé (€)	513 479	567 854	593 751	543 339	553 402	563 910
<b>Annuité (€)</b>	<b>710 275</b>	<b>758 438</b>	<b>767 129</b>	<b>788 339</b>	<b>778 402</b>	<b>763 910</b>





## 2. Résultat de l'exercice 2022

Montant exprimé en euros	Investissement	Fonctionnement	Global
Dépenses réalisées	2 072 275,97 €	8 439 209,52 €	10 511 485,49 €
Recettes réalisées	1 088 318,06 €	9 206 123,72 €	10 294 441,78 €
<b>Résultat par section (hors affectation)</b>	<b>- 983 957,91 €</b>	<b>766 914,20 €</b>	<b>- 217 043,71 €</b>
Résultat antérieur reporté	1 830 079,85 €	615 635,83 €	2 445 715,68 €
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>846 121,94 €</b>	<b>1 382 550,03 €</b>	<b>2 228 671,97 €</b>
Total des RAR	826 239,36 €	0,00 €	826 239,36 €
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>1 672 361,30 €</b>	<b>1 382 550,03 €</b>	<b>3 054 911,33 €</b>

La commune a dégagé un excédent en investissement de 1 672 361,30 €, et un excédent en fonctionnement de 1 382 550,03 €, soit un excédent cumulé de 3 054 911,33 €, inclus les restes à réaliser.

## II. Budget 2023 : éléments soumis au vote

### 1. L'affectation des résultats

Résultat de fonctionnement 2022 (excédent)	1 382 550,03 €
Résultat d'investissement 2022 (excédent)	846 121,94 €
<b>Résultat global 2022</b>	<b>2 228 671,97 €</b>
Restes à réaliser en dépenses	320 640,68 €
Restes à réaliser en recettes	1 146 880,04 €
<b>Résultat restes à réaliser 2022</b>	<b>826 239,36 €</b>
<b>Résultat net 2022</b>	<b>3 054 911,33 €</b>

L'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement 2021, hors Restes à Réaliser, est la suivante :

- Reprise du résultat de la section investissement d'un montant de 846 121,94 € au compte R 001 (solde d'exécution positif de la section d'investissement reporté) ;
- Reprise du résultat de la section de fonctionnement d'un montant de 1 382 550,03 € de la manière suivante :
  - En section de fonctionnement au compte R 002 (résultat de fonctionnement reporté) : 1 382 550,03 €.

### 2. Vote des taux de la fiscalité 2023

Les bases fiscales sont les suivantes :

<b>Bases (exprimé en euros)</b>	Bases 2019	Bases 2020	Bases 2021	Bases 2022
Taxe d'habitation	11 540 000	12 601 0000	281 596	291 170
Taxe foncière sur les propriétés bâties	8 587 000	8 784 000	9 094 358	9 403 566
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	53 300	52 700	54 277	56 122

Depuis 2021, le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) est égal à la somme du taux communal fixé par l'assemblée délibérante et du taux départemental de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties de 2020 soit 16,37 %. Il était de 38,25% 2021.

Ce taux doit être ajusté en 2023 pour permettre d'une part à la commune d'affronter la crise actuelle mais aussi et d'autre part de financer les nombreux investissements indispensables pour remettre à niveau les équipements et infrastructures de la collectivité.

Les taux applicables proposés pour l'année 2023 sont les suivants :

Année	2020	2021	2022	2023	2022-2023 %
Base FB – commune	8 786 478 €	9 094 358 €	9 403 566 €	10 071 219 €	7,1 %
Taux FB – commune	21,88 %	38,25 %	38,25 %	44 %	15 %
Coef correcteur	-	1.198072	1.198072	1.211282	-
<b>Produit FB</b>	<b>1 922 481 €</b>	<b>4 171 779 €</b>	<b>4 290 051 €</b>	<b>5 294 927 €</b>	<b>23,4 %</b>

Année	2020	2021	2022	2023	2022-2023 %
Base FNB	54 227 €	54 277 €	56 122 €	59 602 €	7,1 %
Taux FNB	90,36 %	90,36 %	90,36 %	90,36 %	0 %
<b>Produit FNB</b>	<b>49 000 €</b>	<b>49 045 €</b>	<b>50 712 €</b>	<b>53 856 €</b>	<b>6,2 %</b>

Année	2020	2021	2022	2023	2022-2023 %
Base TH	12 356 719 €	281 596 €	291 170 €	309 223 €	7,1%
Taux TH	16,17 %	16,17 %	16,17 %	18,60 %	0 %
<b>Produit TH</b>	<b>1 998 081 €</b>	<b>45 534 €</b>	<b>47 082 €</b>	<b>50 001 €</b>	<b>6,2 %</b>

Le produit attendu de la fiscalité directe locale est de 5 398 784 € en 2023, contre 4 474 955 € réalisé en 2022. Cette progression est le fruit d'une évolution des bases fiscales de 7,1 % et de l'adaptation du taux de fiscalité de la taxe foncière bâtie à 44%. Le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires passe de 16,17 % à 18,60% et suit l'adaptation du taux de la taxe foncière bâtie.

### **3. Participation aux syndicats**

La municipalité est membre de différents syndicats et organismes intercommunaux. Elle est redevable chaque année d'une participation financière pour chacun d'entre eux.

<b>Imputation</b>	<b>Domaine</b>	<b>Nom</b>	<b>Montant</b>
65568	Sport	Syndicat Intercommunal pour la gestion du gymnase Pablo Picasso	91 744,00 €
65561	Social	Syndicat Intercommunal pour l'Enfance Inadaptée	5 320,00 €
6553	Social	SDIS	370,00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>97 434,00 €</b>

### **4. Participation communale au CCAS**

La participation de la commune au budget du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) sera de 50 000 € en 2022.

### **5. Subventions versées aux associations**

Le total des subventions aux associations en 2023 s'élève à 64 018 €, suivant la répartition ci-dessous :

<b>Imputation</b>	<b>Domaine</b>	<b>Nom</b>	<b>Montant</b>
6574	Social	Aide aux animaux en détresse	300€
6574	Sportif	Amicale sportive	26 880€
6574	Culturel	Am stram gamme	120€
6574	Social et culturel	Animakt	13 588€
6574	Divers	Animakt	1 000€
6574	Divers	Arac	330€
6574	Divers	Art & Co	480€
6574	Culturel	AuTour du Pot à Saulx	4 200€
6574	Sportif	Boule Salucéenne	1 400€
6574	Culturel et divers	Chartreuse lyrique	3 600€
6574	Divers	Comité des fêtes	500€
6574	Divers	Coopérative scolaire	3 000€
6574	Divers	FCPE	450€
6574	Divers	Jeunes sapeurs pompiers de Longjumeau	150€

6574	Sportif	Lycée Jacques Prévert (association sportive)	300€
6574	Divers	Nous Salucéens	1 000€
6574	Culturel	Radio Mille Pattes	1 200€
6574	Social	Refuge St Roch	300€
6574	Social et culturel	Renaissance et Culture	180€
6574	Culturel	Saulx Live	600€
6574	Social	SNL	1 440€
6574	Divers	UNRPA	3 000€
		<b>TOTAL</b>	<b>64 018€</b>

## 6. Budget communal : section de fonctionnement

### a) Les recettes de fonctionnement

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	120 700,00	0,00	121 157,00	0,00	121 157,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	794 492,41	0,00	784 629,00	0,00	784 629,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	1 686 016,71	0,00	1 685 037,00	0,00	1 685 037,00
731	Fiscalité locale	4 993 273,00	0,00	5 942 297,00	0,00	5 942 297,00
74	Dotations et participations (3)	1 047 686,00	0,00	1 022 267,00	0,00	1 022 267,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	41 650,00	0,00	45 737,00	0,00	45 737,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>8 683 818,12</b>	<b>0,00</b>	<b>9 601 124,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 601 124,00</b>
76	Produits financiers	319,00	0,00	18,00	0,00	18,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	3 443,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>8 687 580,12</b>	<b>0,00</b>	<b>9 601 142,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 601 142,00</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	1 479,91		16 991,75	0,00	16 991,75
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>1 479,91</b>		<b>16 991,75</b>	<b>0,00</b>	<b>16 991,75</b>

<b>TOTAL</b>	<b>8 689 060,03</b>	<b>0,00</b>	<b>9 618 133,75</b>	<b>0,00</b>	<b>9 618 133,75</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>1 382 550,03</b>
---	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>11 000 683,78</b>
--	----------------------

#### Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>2 108 234,31</b>
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

Le **chapitre 013** contient notamment les remboursements sur rémunération du personnel. Ce montant est difficilement évaluable et change chaque année en fonction de l'absentéisme (maladie, congés maternité...).

Le **chapitre 70** regroupe l'ensemble des recettes des services à la population, tels que la restauration scolaire, la crèche, l'ALSH, l'école de musique, la garderie...

Le **chapitre 73** concerne les Impôts et taxes.

Le **chapitre 74** réunit les dotations, subventions et participations. Ce chapitre comprend notamment la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et la Dotation de Solidarité Rurale.

Le **chapitre 75** est composé notamment des revenus des immeubles.

### b) Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	2 225 211,88	0,00	2 745 046,29	0,00	2 745 046,29
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	5 261 552,10	0,00	5 398 316,03	0,00	5 398 316,03
014	Atténuations de produits	168 000,00	0,00	171 025,00	0,00	171 025,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	426 260,20	0,00	380 417,86	0,00	380 417,86
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>8 081 024,18</b>	<b>0,00</b>	<b>8 694 805,18</b>	<b>0,00</b>	<b>8 694 805,18</b>
66	Charges financières	201 140,12	0,00	169 452,54	0,00	169 452,54
67	Charges spécifiques (3)	5 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		1 200,00	0,00	1 200,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>8 287 164,30</b>	<b>0,00</b>	<b>8 875 457,72</b>	<b>0,00</b>	<b>8 875 457,72</b>
023	Virement à la section d'investissement (4)	669 839,01		1 731 201,22	0,00	1 731 201,22
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	347 692,55		394 024,84	0,00	394 024,84
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>1 017 531,56</b>		<b>2 125 226,06</b>	<b>0,00</b>	<b>2 125 226,06</b>
<b>TOTAL</b>		<b>9 304 695,86</b>	<b>0,00</b>	<b>11 000 683,78</b>	<b>0,00</b>	<b>11 000 683,78</b>
+						
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						<b>0,00</b>
=						
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>						<b>11 000 683,78</b>

Le **chapitre 011** concerne les charges à caractère général. Ce chapitre progresse de près de 23 % pour répondre à l'augmentation des dépenses courantes (inflation ; coût de l'énergie...). Des ressources



complémentaires ont par ailleurs été affectés à l'entretien des bâtiments pour réparer la toiture de l'école Anatole France, et pour accélérer leur rénovation et leur mise en accessibilité.

Le **chapitre 012** concerne les charges de personnel. Ce poste de dépenses en 2023 (+5,22%). Cette progression s'explique par plusieurs facteurs :

- L'augmentation du point d'indice décidée par l'Etat en 2022, applicable en 2023 sur une année pleine
- Le recrutement d'un responsable pour la police municipale et d'un policier
- La création de deux postes d'apprenti,
- La création d'un budget dédié à l'accueil de stagiaire
- L'inscription de budget pour rétribuer les heures supplémentaires des agents intervenants sur des manifestations
- La revalorisation du RIFSEEP et des assistants d'enseignement artistiques

L'augmentation du coût du nouveau contrat groupe d'assurance statutaire

Le **chapitre 014** concerne les atténuations de charges. Ce chapitre comprend principalement la dépense correspondante au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

Le **chapitre 65** concerne les autres charges de gestion courante. Ce chapitre diminue en 2023. Un effort conjoncturel a été demandé au CCAS et aux associations.

Le **chapitre 66** concerne les charges financières.

Les **chapitres 023** et **042** sont des opérations d'ordres. Ils correspondent à l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement pour financer la section d'investissement. Le 023 est l'excédent dégagé de la section de fonctionnement, alors que les dotations aux amortissements (042) représentent un autofinancement obligatoire. Les deux forment l'autofinancement.

## 7. Budget communal : section d'investissement

### a) Les recettes d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	282 316,12	944 373,12	484 400,00	0,00	1 428 773,12
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	4 112 851,73	0,00	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>4 395 167,85</b>	<b>944 373,12</b>	<b>3 484 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 428 773,12</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	175 000,00	0,00	275 800,00	0,00	275 800,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	121 042,03	202 506,92	1 100 000,00	0,00	1 302 506,92
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	1 383 070,00	0,00	1 383 070,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>496 042,03</b>	<b>202 506,92</b>	<b>2 758 870,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 961 376,92</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>4 891 209,88</b>	<b>1 146 880,04</b>	<b>6 243 270,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 390 150,04</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (10)	669 839,01		1 731 201,22	0,00	1 731 201,22
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	347 692,55		394 024,84	0,00	394 024,84
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>1 017 531,56</b>		<b>2 125 226,06</b>	<b>0,00</b>	<b>2 125 226,06</b>
<b>TOTAL</b>		<b>5 908 741,44</b>	<b>1 146 880,04</b>	<b>8 368 496,06</b>	<b>0,00</b>	<b>9 515 376,10</b>
						+
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>						<b>846 121,94</b>
						=
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>						<b>10 361 498,04</b>

L'évolution des recettes d'investissement résulte en grande partie de la politique d'investissement poursuivie. Plus la commune investit, plus elle perçoit de subventions et de Fond de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA).

Le chapitre 10 concerne le FCTVA, la Taxe d'aménagement et l'excédent de fonctionnement capitalisé.

Le FCTVA, perçu en 2023, résulte du programme d'investissement réalisé en 2022. Des dépenses de fonctionnement sont aussi éligibles à ce dernier et sont inscrites en recettes de fonctionnement.

La taxe d'aménagement est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation

d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable), et aux opérations qui changent la destination des locaux dans le cas des exploitations agricoles. Cette recette est difficile à évaluer. Elle fluctue au grès des projets engagés.

Les **chapitres 021** et **040** correspondent à l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement pour financer la section d'investissement.

Le **chapitre 16** concerne l'emprunt. Un emprunt de 3 000 000 € est prévu en 2023 pour le financement du groupe scolaire Anatole France.

**b) Les dépenses d'investissement**

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	576 261,86	213 601,54	220 626,00	0,00	434 227,54
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	16 758,99	9 534,00	1 101,46	0,00	10 635,46
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	1 192 261,19	97 505,14	1 107 329,00	0,00	1 204 834,14
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	5 376 480,00	0,00	6 426 374,00	0,00	6 426 374,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>7 161 762,04</b>	<b>320 640,68</b>	<b>7 755 430,46</b>	<b>0,00</b>	<b>8 076 071,14</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	575 579,34	0,00	601 476,51	0,00	601 476,51
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	55 000,00	0,00	55 000,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>575 579,34</b>	<b>0,00</b>	<b>656 476,51</b>	<b>0,00</b>	<b>656 476,51</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>7 737 341,38</b>	<b>320 640,68</b>	<b>8 411 906,97</b>	<b>0,00</b>	<b>8 732 547,65</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	1 479,91		16 991,75	0,00	16 991,75
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>1 479,91</b>		<b>16 991,75</b>	<b>0,00</b>	<b>16 991,75</b>

<b>TOTAL</b>	<b>7 738 821,29</b>	<b>320 640,68</b>	<b>8 428 898,72</b>	<b>0,00</b>	<b>8 749 539,40</b>
+					
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>					
=					
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>					
<b>8 749 539,40</b>					

La municipalité poursuit ses efforts pour investir. Le montant des dépenses d'investissement est de 8 732 547,65 €, dont 8 411 906,97 € de dépenses nouvelles.

Les dépenses d'investissement comprennent le programme suivant :

- L'extension et la réhabilitation de l'école élémentaire Anatole France

Libellé programme	Montant des AP en TTC	Montant des crédits de paiement			
		2023	2024	2025	2026
Extension et réhabilitation de l'école élémentaire Anatole France en groupe scolaire (20 rue du Château)	10 000 000 €	6 500 000 €	500 000 €	2 000 000 €	1 000 000 €

Elles comprennent également et notamment :

- En matière d'immobilisations incorporelles (**chapitre 20**) :Programme de Vidéoprotection (deuxième tranche)
  - Révision du PLU
  - La démolition de l'entrée du Parc de la Jonchère et sa rénovation
- En matière d'immobilisations corporelles (**chapitre 21**):
  - La rénovation de l'éclairage public (programme 2020-2025)
  - La rénovation/démolition du bâtiment dit La Jonchère en péril (2023)
  - L'équipement en mobilier des accueils de loisirs rénovés
  - La mise en accessibilité de la tour Adam
  - La rénovation des murs autour de l'église par des grilles
  - L'achat d'un véhicule électrique pour les services techniques
  - Une deuxième tranche pour la vidéoprotection
  - La rénovation de l'aire de jeux de l'Arpajonnais
  - Le remplacement des rondins ruelles aux fourmis et rue du 8 mai 1945
  - L'installation de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment Boris Vian

Le **chapitre 16** correspond au remboursement du capital de la dette (593 751,31 €).